

Note du 07/03/2025

Foyer de fièvre aphteuse en Hongrie



Résumé : un foyer de fièvre aphteuse a été détecté le 03/03/2025 en Hongrie.

Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Julien Cauchard (Anses), Guillaume Gerbier (DGAL), Sandra Karl (DGAL), Jennifer Pradel (Cirad), Carlène Trévenec (INRAE)

Pour le Laboratoire de Référence (par ordre alphabétique) : Labib Bakkali-Kassimi (Anses)

Sources :

- [Communication Autorité nationale de sécurité de la chaîne alimentaire 07/03/2025](#) (NEBIH)
- Commission européenne ADIS le 07/03/2025

Auteur correspondant : plateforme-esa@anses.fr

Un foyer de fièvre aphteuse (FA) a été confirmé le 06/03/2025 (date de suspicion le 03/03/2025) dans un élevage de 1 1418 bovins dans le nord-ouest de la Hongrie. L'élevage est situé dans le village de Kisbajcs à 2,5 km du Danube qui marque la frontière avec la Slovaquie et à environ 50 km de la frontière avec l'Autriche. Les autorités sanitaires hongroises ont mis en place les mesures de contrôle. A ce jour, l'origine de la contamination n'est pas connue. Le sérotype en cause n'a pas encore été identifié. La FA n'avait pas été détectée en Hongrie depuis plus de 50 ans (source : NEBIH le 07/03/2025).

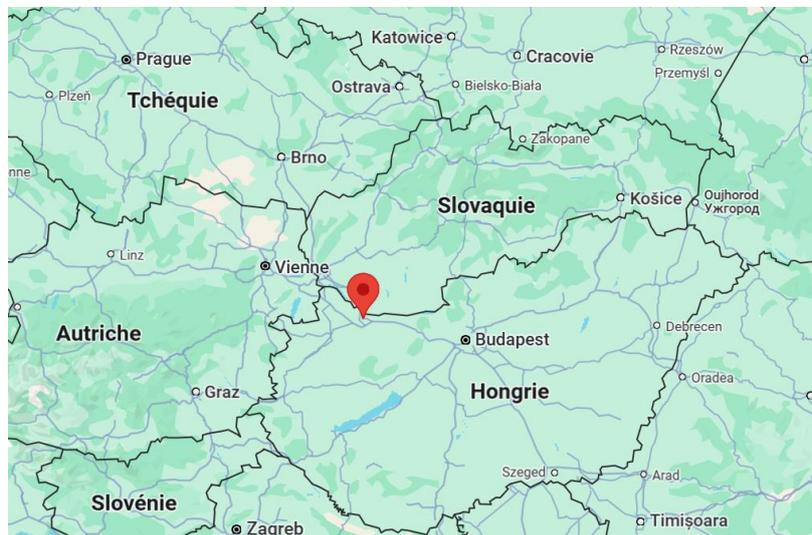


Figure : Localisation du foyer de FA détecté début mars 2025 en Hongrie (d'après GoogleMap) (source : NEBIH le 07/03/2025).

Le dernier foyer de FA, de sérotype O, en Europe avait été détecté en Allemagne le 09/01/2025, soit à environ 600 km du foyer hongrois (cf [Note Foyer de fièvre aphteuse en Allemagne](#)).

Le virus de la FA est toujours enzootique en Turquie, au Proche et Moyen-Orient et en Afrique, dans de nombreux pays d'Asie et dans certaines parties de l'Amérique du Sud (source : [Communication du Friedrich Loeffler Institute](#)

[\(FLI\) le 10/01/2025\)](#)

La France est officiellement indemne de FA. La dernière introduction, ponctuelle, date de 2001 ([Zientara et Bakkali-Kassimi 2021](#)). La FA doit être notifiée à l'OMSA. Au niveau européen, la maladie est classée « A+D+E » à déclaration obligatoire et éradication immédiate ([Règlement \(EU\) 2018/1882](#)). La fièvre aphteuse est une maladie infectant les animaux à onglons pairs (artiodactyles) : bovins, ovins, caprins, porcins notamment. D'après l'OMSA, la FA n'est pas transmissible à l'être humain.

Pour en savoir plus

- EuFMD surveillance ([lien](#))
- Organisation Mondiale de la santé animale (OMSA) - page Fièvre aphteuse ([lien](#))
- Note de situation Foyers de fièvre aphteuse en Afrique du Nord (point au 08/02/2024) ([lien](#))

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu « © <https://www.plateforme-esa.fr/> »